

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2026-023

DIRECTION LOGISTIQUE
ET PATRIMOINE

Le Maire de la ville de Dreux,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 5, qui permet au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

VU la délibération n° DEL2026-024 en date du 28 mars 2026, donnant délégation au Maire et en cas d'absence ou d'empêchement à un adjoint ou conseiller municipal agissant par délégation du Maire, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

CONSIDÉRANT que la Ville de Dreux représentée par son Maire, Monsieur Abdel-Kader GUERZA a décidé de louer par convention d'occupation à titre précaire une maison d'habitation d'une surface de 40m² 18 rue de la Muette à Dreux à [REDACTED] pour une durée de 5 ans et 4 mois commençant le 24 août 2020 et se terminant le 18 janvier 2026,

CONSIDÉRANT que [REDACTED] ont déposé leur préavis en date du 15 décembre 2025, par lequel ils informent la ville de Dreux de sa décision de mettre un terme à la convention d'occupation à titre précaire du logement sis 18 rue de la Muette à Dreux à compter du 18 janvier 2026.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De mettre un terme à la convention d'occupation à titre précaire du logement sis 18 rue de la Muette [REDACTED]

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public Assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : Un exemplaire de la présente décision sera transmis à :

- [REDACTED]
- Monsieur le Comptable Public Assignataire de Dreux Agglomération,

ARTICLE 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 13 MAI 2026

Le Maire,

Document certifié exécutoire
Après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le



Accusé de réception en préfecture
028-212601344-20260513-DEC2026-023-AI
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception préfecture : 13/05/2026

Abdel-Kader GUERZA